



31 EDITION

DU 15 AU 18 SEPTEMBRE 2022
- MARSEILLE -

31ÈME ÉDITION,

Une journée de colloque, le 15 septembre

Maison de l'Avocat - 51 Rue Grignan - 13006 Marseille

La 31ème édition de la JURIS'CUP a été lancée ce matin avec son traditionnel Colloque des "Rencontres du Droit et de la Plaisance" ! C'est à la Maison de l'Avocat de Marseille que s'est déroulée cette première journée consacrée à la problématique de la **responsabilité du port de plaisance, ainsi que des questions d'actualité telles que le gel des yachts russes.**

Colloque 2022 : Responsabilité du port de plaisance & Actualités droit de la plaisance

Créé en 1991, le colloque de la JURIS'CUP demeure le premier colloque en droit de la plaisance de l'hexagone depuis sa création. Plus d'une centaine de participants, qu'il s'agisse d'universitaires, avocats, experts, assureurs et gestionnaires de port ont suivi cette journée. Une nouveauté cette année, une retransmission visioconférence a permis notamment aux professionnels de la plaisance de la façade Atlantique de suivre cette rencontre sans avoir à se déplacer à Marseille.

Cette année, pour sa 31ème édition, un focus a été fait sur la responsabilité des gestionnaires de ports de plaisance avec des interventions dont celle de l'éminent professeur Philippe YOLKA, Université Grenoble Alpes, qui a dressé le cadre de cette responsabilité (civile ou administrative, contractuelle et extracontractuelle). Cette table ronde révèle que les questions de compétences sont toujours essentielles dans ce contentieux et que l'aléa juridique demeure. La diversité des structures gestionnaires de ports de plaisance n'a d'égal que la variété des solutions en la matière. Et, un panorama des différentes situations a permis de s'en rendre compte en évoquant le cas du plaisancier recherchant la responsabilité du port, tout comme celle du port recherchant la responsabilité du plaisancier.

La seconde partie de ce colloque traitait des actualités du droit de la plaisance. Parmi les sujets figurait la question du gel des yachts dans le cadre des mesures prises contre la Fédération de Russie, un jour après qu'ait été rendue une ordonnance à propos du yacht retenu à la Ciotat "Amore Vero".

INFOS MEDIAS

PHOTOS PRESSE : Le Service de Presse est à votre disposition pour toute demande de photographies HD, prises par Gilles-Martin RAGET, libres de droit exclusivement pour la presse.

DOCUMENTS PRESSE : Chaque soir un communiqué de presse sera expédié et mis en ligne sur www.juriscup.com/medias/

INTERVENANTS

DENIS REBUFAT

*Avocat barreau de Marseille
Président Fondateur de la Juris' Cup*

PROFESSEUR PHILIPPE YOLKA

*Professeur de droit public,
Université Grenoble Alpes*

ROBERT REZENTHEL

Avocat au barreau de Montpellier

NICOLAS MARTY

*Avocat au barreau de Draguignan,
Cabinet Moulet-Marty*

ALAIN VOISARD

Avocat au barreau de Nantes

BERTRAND COSTE

*Avocat au barreau de Marseille,
Cabinet Villeneau Rohart Simon*

ALEXIS BUGADA

Professeur à l'Université d'Aix-Marseille. Directeur CDS Unité de recherche Centre de droit social. Coresponsable du Master Droit social

DENIS CLERIN

Consultant

STÉPHANE MIRIBEL

*Rédacteur en chef,
Le Droit Maritime Français*

Maître COSTE, avocat marseillais, a notamment précisé ce qu'était une mesure de gel et sa différence par rapport à une saisie de navire. Et bien entendu, des questions de compétences ont été posées, ainsi que la portée des différentes responsabilités engagées et des différents débiteurs redevables des frais engagés par une telle procédure.

Autre question d'actualité, face à la multiplication des plateformes de location de navires proposant différents services, dont la mise à disposition d'un skipper : le contentieux social du droit de la plaisance. Sur ce sujet, le professeur BUGADA de l'Université d'Aix-en-Provence a dressé un remarquable état des lieux de la situation. Au delà de la "petite plaisance", l'état de la jurisprudence concernant la "grande plaisance" a été présenté. Ces yachts battants principalement tous pavillon étranger, sont composés très souvent d'un équipage français ce qui pose, en cas de rupture du contrat de travail, des questions de compétences et de droit applicable.



Inauguration de la 31ème JURIS'CUP !

C'est au CNTL que s'est achevée cette première journée de JURIS'CUP avec l'**Inauguration du Village Nautique** pour l'ouverture officielle de la plus grande régates corporative d'Europe. Ce temps fort eut lieu en présence du président du CNTL Franck RECOING, du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Marseille Jean-Raphaël FERNANDEZ, de la Présidente de la Chambres des Notaires Mme LAVEISSIERE et le Président de la Chambre de la Chambre Régionale des Commissaires de Justice ; mais également des élus locaux Michelle RUBIROLA (Ville de Marseille) ; Ludovic PERNEY (Région Sud) et des partenaires principaux de l'événement la Société Marseillaise de Crédit représentée par son président Bruno DESCHAMP et le Directeur juridique groupe L'OREAL.

A cette occasion la Juris'Cup a signé une convention avec la CCIMP permettant d'optimiser la rencontre et la communication entre le monde économique du territoire et la diversité des parcours professionnels juridiques.



A SUIVRE...

VENDREDI 16 SEPTEMBRE

CNTL, Quai Marcel Pagnol - 13007 Marseille
 12H45 : BRIEFING SKIPPERS
 14H : REGATE - À DISPOSITION EN MER
 19H : SOIRÉE DU VILLAGE NAUTIQUE

SAMEDI 17 SEPTEMBRE

CNTL, Quai Marcel Pagnol - 13007 Marseille
 9H45 : BRIEFING SKIPPERS
 11H : REGATE - À DISPOSITION EN MER
 17H30 : REMISE DU PRIX DE L'ELEGANCE
 Dock des Suds - 12 Rue Urbain V, 13002 Marseille
 20h30 : SOIREE DES EQUIPAGES

DIMANCHE 18 SEPTEMBRE

CNTL, Quai Marcel Pagnol - 13007 Marseille
 9H45 : BRIEFING SKIPPERS
 11H : REGATE - À DISPOSITION EN MER
 17H : REMISE DDES PRIX

Sous l'égide de

Partenaires Principaux

Partenaire Officiel

Partenaires Médias

Partenaires Institutionnels

Fournisseurs Officiels

Avec le soutien de